

5^{ème} Lycée - Réalisation de la voirie de desserte - Échange de terrains avec la Société Marignan Immobilier

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : La Ville de Besançon doit acquérir à la société chargée de l'aménagement de la ZAC du Fort des Justices une surface de 19 a 20, cadastrée section HS n° 137 et 82, afin de réaliser la voirie de desserte du 5^{ème} Lycée.

La Société Marignan Immobilier, aménageur de la ZAC, a autorisé la Ville de Besançon à commencer les travaux de voirie.

Actuellement, il convient de régulariser la situation foncière. A cet effet, il a été proposé à la Société Marignan Immobilier de procéder à un échange. La Ville de Besançon est actuellement propriétaire de terrains situés chemin de la Selle. Ainsi, une surface de 30 ares à définir après arpentage, située chemin de la Selle, peut être échangée contre les 19 a 20 situés aux Montboucons.

La valeur vénale du terrain situé chemin de la Selle s'élève à 376 000 F, correspondant à l'estimation de la propriété de la Société Marignan Immobilier située aux Montboucons, dont le prix au mètre carré est de 90 F, plus les diverses indemnités, soit une somme totale de 376 000 F.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de procéder à un échange sans soulte entre la Ville de Besançon et la Société Marignan Immobilier ; la Ville de Besançon prendra à sa charge les frais d'acte.

Toutefois, préalablement à la régularisation de l'acte d'échange, la Société Marignan Immobilier doit verser à la Ville de Besançon une somme de 210 000 F au titre des LCR (Locaux Communs Résidentiels), en vue de la réalisation d'équipements socio-culturels dans les quartiers de Montrapon et Fontaine Ecu.

La Commission Urbanisme a donné un avis favorable.

Le Conseil Municipal est donc invité à :

- autoriser l'échange de terrains à intervenir entre la Ville de Besançon et la Société Marignan Immobilier, aux conditions définies ci-dessus,

- percevoir la recette de 210 000 F au titre des LCR,

- ouvrir au budget supplémentaire de l'exercice courant, en recettes et en dépenses, un crédit de 210 000 F qui figurera respectivement au chapitre 908.6/1059.85120.30100 et au 908.6/232.85120.30100.

M. PINARD : Puisqu'il est question de lycée, j'ai eu l'occasion de prendre connaissance pendant nos débats, d'une publication qui nous a été remise par la coordination lycéenne de Besançon et j'en lis la dernière phrase :

«Les lycéens sont prêts à tout mettre en œuvre pour appuyer l'action étudiante contre les schémas d'aménagement d'enseignement supérieur présentés par M. JOSPIN et votés durant l'été par l'Assemblée Nationale».

C'est un faux ! Il n'y a eu aucun vote durant l'été puisqu'il n'y a eu qu'un seul jour de session qui a été consacré au problème du golfe puisque les jeunes lycéens qui sont de bonne foi ont été trompés par des gens qui abusent de leur bonne foi. Je souhaite que vous puissiez diffuser un démenti car répandre de fausses nouvelles ne peut que contribuer à semer le trouble et la confusion. On sait comment cela commence et comment cela finit. Je rappelle que je suis d'autant mieux placé pour le dire que j'ai été solidaire, en son temps, de mon camarade de l'École Supérieure, M. DEVAQUET.

M. VIALATTE : Monsieur le Maire, simplement pour dire à M. PINARD que les lycéens ne sont pas sensés connaître parfaitement l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale et que la loi à laquelle ils font

allusion a été votée en effet un petit peu plus tôt et concerne notamment la participation des collectivités locales au financement des travaux universitaires.

Si j'ai bonne mémoire, elle a été votée en mai ou en juin, je n'ai plus la date précise en tête.

M. PINARD : Je connais bien la façon de manipuler ; les jeunes n'y sont pour rien, ce sont les adultes qui les manipulent et leur disent : «voyez on fait ça pendant les vacances». C'est un faux je le répète, cela relève de la diffusion de fausses nouvelles et je pense qu'il faut être extrêmement rigoureux et qu'on doit avoir une certaine déontologie et un certain respect à l'égard des jeunes pour ne pas les laisser imprimer n'importe quoi.

M. TOURRAIN : Je crois que là on dépasse la mesure. Je ne me sens pas plus, ni mon groupe, visé par cette diatribe. Nous ne sommes pour rien dans cet écrit mais lorsqu'on entend, venant d'un socialiste, reprocher à d'autres la manipulation des étudiants, quand on sait ce qui s'est passé dans le passé, eh bien vraiment il ferait mieux de se taire celui qui intervient !

M. PINARD : Je parle d'un fait précis et si vous pouvez prouver que j'ai manipulé qui que ce soit...

M. TOURRAIN : Je ne vous reproche pas d'avoir manipulé...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous vous ferez vos reproches après...

M. PINARD : Je souhaite que nos collègues soient informés de la façon dont les choses se passent car il y a des récupérations qui sont franchement honteuses par rapport à des jeunes qui apprennent des choses et qui vont être déçus par la façon dont on les entortille.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je crois que l'information est donnée maintenant.

Mme FOLSCHWEILLER : Je ne voudrais pas me fâcher comme vous Monsieur PINARD mais répondre à ma façon. Je ne souhaitais pas intervenir sur cette question du 5^{ème} Lycée et pourtant j'aurais pu vous parler de faux, de manipulation. Je voudrais vous dire que sur ce rapport il est noté que la Commission Urbanisme a donné un avis favorable et je peux vous dire que quand j'ai lu ça je me suis fâchée, parce que la commission ne s'était pas encore réunie quand j'ai reçu ce papier. Mais j'ai fait mon enquête et il y avait une erreur dans les services, ils s'en sont excusés.

Je voulais par là simplement dire que ça arrive à tout le monde de faire des erreurs. J'aurais pu utiliser ce papier pour attaquer, dire qu'on était manipulé. Je ne souhaitais pas intervenir mais la violence de vos attaques à propos de faux et de manipulations m'incite à remettre certaines choses à leur place.

M. PINARD : Samedi matin, à 10 heures à la sortie du lycée, il y avait un agitateur qui intervenait sur le même thème. Il y a une campagne concertée ; je ne dis pas qu'il y a un chef d'orchestre clandestin et je ne sais pas s'il avait déjà fait cours dans des circonstances comme celles que nous traversons. J'ai fait face mais je dois vous dire qu'il y a une différence énorme entre une erreur qui est commise par des services et l'agissement de gens qui essaient à l'heure actuelle de semer des troubles. Quand des jeunes ont subi une expérience de ce type-là et qu'elle leur laisse un goût de cendre, croyez-moi ce n'est pas ça qui prépare une maturation et ce n'est pas comme ça qu'on donne une formation. Je parle ici en tant qu'enseignant essayant d'avoir un certain nombre de règles en matière de déontologie par rapport à des jeunes et je suis sûr que j'ai ici des collègues qui m'approuvent.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Nous revenons à nos moutons et effectivement, dans le rapport 35, il est indiqué que la Commission d'Urbanisme avait donné un avis favorable parce que les services préparent les rapports préalablement et qu'ils escomptaient bien un avis favorable. C'est dans le temps simplement qu'il y a eu ce décalage ; ce n'est ni une erreur ni une manipulation !

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.